



Numéro de l'acte	2020-25-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	522

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020**

### **QUESTION N°2020-25**

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE** : Désignation d'un secrétaire de séance

**RAPPORTEUR** : Monsieur Benoît ROUSSEL

---

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet, Madame Hélène FAYEULLE a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de Secrétaire assistée des services de la Mairie, pour rédiger le procès-verbal de séance, assister Madame le Maire dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 03 juin 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL